

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 082 du 21 septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. Cl. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

OBJET : Budget annexe Développement Economique – DM n°1 Exercice 2016.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que le vote du budget primitif pour l'exercice 2016 au titre du budget annexe Développement Economique a été réalisé avec une reprise anticipée des résultats.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de rectifier les écritures de ce budget immédiatement après le vote du Compte Administratif pour tenir compte des résultats définitifs de l'exercice précédent.

A ce titre, Monsieur le Président rappelle ces résultats :

- Excédent de fonctionnement : 1 194 032,41 €
- Excédent d'investissement : 319 832,90 €
- Restes à réaliser au 31/12/2016 : 356 000,00 € engendrant un besoin de financement de 36 168,00 €

Monsieur le Président rappelle que l'affectation du compte de résultats s'établit de la façon suivante :

- Affectation du compte de résultats Art 1068 : 36 168,00 €
- Report à nouveau de l'excédent de fonctionnement Art 002 : 1 157 786,44 €

Compte tenu des écritures du budget primitif, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes pour tenir compte du compte de résultats :

Recettes de Fonctionnement : - **12 064,00 €**

- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté : - 65 424,00 €
- Article 775 Cession Terrain ZA Achiet le Grand : + 53 360,00 €

Dépenses de fonctionnement : - **12 064,00 €**

- Article 611 Contrats de Prestations :
- Article 675 : Cession Terrain ZA Achiet le Grand: + 10 100,00 €
Valeur nette comptable
- Article 6743 Subvention Label Entreprendre : + 10 000,00 €
- Article 023 Virement à la Section d'Investissement : - 36 664,00 €

Recettes d'investissement : - **60 975,00 €**

- Article 001 Excédent d'investissement reporté : - 34 411,00 €
- Article 021 Virement de la Section de Fonctionnement : - 36 664,00 €
- Article 2115 Cession Terrain ZA Achiet le Grand Valeur nette comptable : + 10 100,00 €

Dépenses d'investissement : - **60 975,00 €**

- Opération 27 ZA ANZACS : - 100 975,00 €
- Opération 32 ZA Achiet le Grand : + 40 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Développement Economique pour l'exercice 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux différentes écritures contenues dans cette décision modificative n°1.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 21 septembre 2016 et transmission
en Préfecture le 21 septembre 2016*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2016- 082 - 21/09/2016
Budget Annexe Dév Eco. DM n°1 Exercice 2016.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

